



Le premier mouvement de mutation des inspecteurs des Finances Publiques dans le cadre des lignes directrices est sorti hier, le 4 mai 2021.

Les craintes que nous avons se sont avérées fondées !

Les changements des règles intervenues depuis 4 ans ne font que scléroser le mouvement.

Le taux de satisfaction n'est que de **60 % (2020 : 71%)**, dont **69 % (2020 : 75%)** obtiennent leur premier vœu et **76 % (2020 : 92%)** au titre d'une priorité.

Ces chiffres montrent bien une baisse réelle des taux de satisfaction dans leur globalité.

L'année dernière, **20** départements étaient ouverts contre seulement **10** cette année.

L'année dernière **6** départements étaient fermés, contre **11** cette année.

L'année dernière **10** départements n'étaient accessibles qu'au titre des priorités contre **34** cette année.

En termes de mobilité, il ne fait pas bon d'être célibataire aujourd'hui à la DGFIP.

Quant à nos collègues ultra-marins, tous atteignent le tarmac mais bien peu peuvent monter dans l'avion.

Autant le dire, le taux de satisfaction au titre du **CIMM** doit être proche de **zéro** !

Le mouvement met en avant la quasi-impossibilité pour ces collègues de rentrer ou de rester sur leur île d'origine.

La Direction Générale fait des choix politiques en termes d'effectifs et d'affectations qui pénalisent clairement ces collègues pour les mutations mais aussi pour les promotions.

En outre, le télescopage des mouvements des titulaires et des stagiaires génère un réel et légitime sentiment d'injustice pour nos collègues. Des titulaires malheureux qui n'obtiennent pas satisfaction voient arriver des stagiaires sur le département demandé.... Une incompréhension accentuée par la publication des deux mouvements le même jour, à la même heure.

La DG a choisi de faire deux mouvements distincts, mais n'assume pas d'aller au bout de son raisonnement. Elle affecte des stagiaires dans des directions où des titulaires sont en attente de

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

rapprochement.

Il ne s'agit pas pour la CGT d'opposer les titulaires et les stagiaires, mais de réaffirmer sa revendication d'un mouvement unique à l'ancienneté ou ces derniers prendraient rang en fonction de leur reclassement.

De plus, le différentiel entre le mouvement de 1ère affectation des stagiaires et le mouvement définitif après évaporation sur des postes au choix, met en évidence que celui-ci n'est pas toujours comblé par les titulaires.

En définitif, certaines directions accueillent davantage de stagiaires que de titulaires.... On croit rêver !

Les titulaires devront-ils repasser le concours pour obtenir leur département dans le cadre du mouvement des stagiaires ?

La CGT Finances Publiques revendique des règles de mutation nationale avec une affectation la plus fine possible : géographique sur une résidence et fonctionnelle sur une mission/structure. Elle revendique la suppression de tous les délais de séjour.

Nous exigeons aussi de véritables instances paritaires sur la mobilité et les promotions, seules garantes de la transparence pour les agents sur les actes de gestion les concernant et la défense de leur dossier.

- Catalepsie : Suspension complète du mouvement volontaire donnant une position figée.

fichiers:



[Télécharger communiqué_capna_05_05_2021.pdf](#) (226.93 Ko)

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Infos / actions](#)

[CAP A](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank